

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE KAMOURASKA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME**

Le 20 octobre 2015

SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal, convoquée le 15 octobre 2015 par avis spécial et par avis public dûment signifié selon la loi par la directrice générale par intérim et tenue le 20 octobre 2015 à dix-sept heures trente (17 h 30) à la salle du conseil municipal située au 27, rue Saint-Louis à Saint-Pacôme (Québec).

Présents : Madame la mairesse Nathalie Lévesque, mesdames les conseillères Julie Mercier, Johanne Dubé et monsieur le conseiller Christian Dionne

Absents : Madame Nathalie Desroches et Messieurs Benoît Fraser et Éric Lavoie

222.10.15

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Christian Dionne et résolu à l'unanimité des membres présents que l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 20 octobre 2015 soit lu et accepté tel que présenté.

223.10.15

ACCEPTATION DE LA SOUMISSION POUR LA RÉALISATION DES TRAVAUX DANS LE PROJET « PROLONGEMENT DE LA CONDUITE D'EAU POTABLE EN BORDURE DU BOULEVARD BÉGIN »

ATTENDU QU'un appel d'offres a été lancé pour la réalisation des travaux dans le projet « Prolongement de la conduite d'eau potable en bordure du boulevard Bégin »;

ATTENDU QUE les soumissions suivantes ont été reçues :

| | |
|---|---------------|
| 9091-9598 Québec inc. (Transport Pierre Dionne) | 294 487,48 \$ |
| Excavations Bourgoin et Dickner inc. | 299 593,81 \$ |
| Action Progex inc. | 309 981,22 \$ |
| Michel Gamache et frères inc. | 354 353,52 \$ |
| Construction B.M.L. (division Sintra inc.) | 384 638,38 \$ |

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par Christian Dionne et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE l'offre de 9091-9598 Québec inc. (Transport Pierre Dionne) soit acceptée au montant de **294 487,48 \$** incluant les taxes pour la réalisation des travaux dans le projet « Prolongement de la conduite d'eau potable en bordure du boulevard Bégin.

QUE l'acceptation de la soumission est conditionnelle à ce que le règlement d'emprunt numéro 293 soit approuvé par le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire MAMOT.

224.10.15

ACCEPTATION DE LA SOUMISSION POUR LE CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX DANS LE PROJET « PROLONGEMENT DE LA CONDUITE D'EAU POTABLE EN BORDURE DU BOULEVARD BÉGIN »

ATTENDU QU'un appel d'offres a été lancé pour le contrôle qualitatif des matériaux dans le projet « Prolongement de la conduite d'eau potable en bordure du boulevard Bégin »;

ATTENDU QUE les soumissions suivantes ont été reçues :

| | |
|---|--------------|
| Laboratoire d'expertises Rivière-du-Loup inc. (LER) | 13 079,33 \$ |
| Englobe | 17 913,11 \$ |
| GHD | 20 287,34 \$ |

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par Julie Mercier et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE l'offre de Laboratoire d'expertises de Rivière-du-Loup inc. (LER) soit acceptée au montant de **13 079,33 \$** incluant les taxes pour le contrôle qualitatif des matériaux dans le projet « Prolongement de la conduite d'eau potable en bordure du boulevard Bégin ».

QUE l'acceptation de la soumission est conditionnelle à ce que le règlement d'emprunt numéro 293 soit approuvé par le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire MAMOT.

225.10.15

ACCEPTATION DE LA SOUMISSION POUR LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX DANS LE PROJET « PROLONGEMENT DE LA CONDUITE D'EAU POTABLE EN BORDURE DU BOULEVARD BÉGIN »

ATTENDU QU'un appel d'offres a été lancé pour la surveillance des travaux dans le projet « Prolongement de la conduite d'eau potable en bordure du boulevard Bégin »;

ATTENDU QUE les soumissions suivantes ont été reçues :

| | |
|------------|--------------|
| Tetra Tech | 33 687,68 \$ |
| WSP | 38 884,55 \$ |

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par Johanne Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE l'offre de Tetra Tech soit acceptée au montant de **33 687,68 \$** taxes incluses pour la surveillance des travaux dans le projet « Prolongement de la conduite d'eau potable en bordure du boulevard Bégin »;

QUE l'acceptation de la soumission est conditionnelle à ce que le règlement d'emprunt numéro 293 soit approuvé par le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire MAMOT.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

226.10.15

FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE

N'ayant plus rien à discuter, il est proposé par Christian Dionne et résolu à l'unanimité des membres présents de clore l'assemblée. Il est 17 h 43.

Nathalie Lévesque
Mairesse

Manon Lévesque
Directrice générale par intérim